

FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 07/03/2022

AMENAGEMENT DE SAINT-VALLIER

AMONT CONFLUENCE DE L'EGOUTAY

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

— L'énergie au cœur des territoires



SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	4
1-3 - Nécessité hydraulique de réaliser le dragage	6
1-4 - Données techniques sur les travaux	6
1-5 - Gestion des espèces végétales.....	7
2 - Caractérisation physico-chimique.....	9
2-1 - Eau	9
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	10
3-1 - Exposé détaillé des enjeux	11
3-1-1 - Enjeux environnementaux	11
3-1-1-1 Description du site.....	11
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	13
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	20
3-1-1-4 Espèces protégées	22
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires	23
3-1-1 - Enjeux économiques	27
3-1-2 - Enjeux sociaux	28
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	28
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	28
5 - Surveillance du dragage	29

A - CARACTÉRISTIQUES DU DRAGAGE

- Opération programmée
Opération d'urgence (art 3.1)

- Opération non programmée
(demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : DRS 22-005

Unité émettrice : Direction Territoriale Rhône Saône

Chute : Saint-Vallier

Département : ARDECHE (07), DRÔME (26)

Communes : Andance (07), Saint-Vallier (26)

Localisation (PK) : PK 67.400 en rive droite du Rhône

Situation : Amont de la confluence de l'Egoutay

Motif du dragage :

- * Entretien chenal de navigation
- * Non-aggravation des crues
- * Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)
Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : début mai 2022

Date prévisionnelle de fin de travaux : fin mai 2022

Durée prévisionnelle des travaux : 5 jours

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

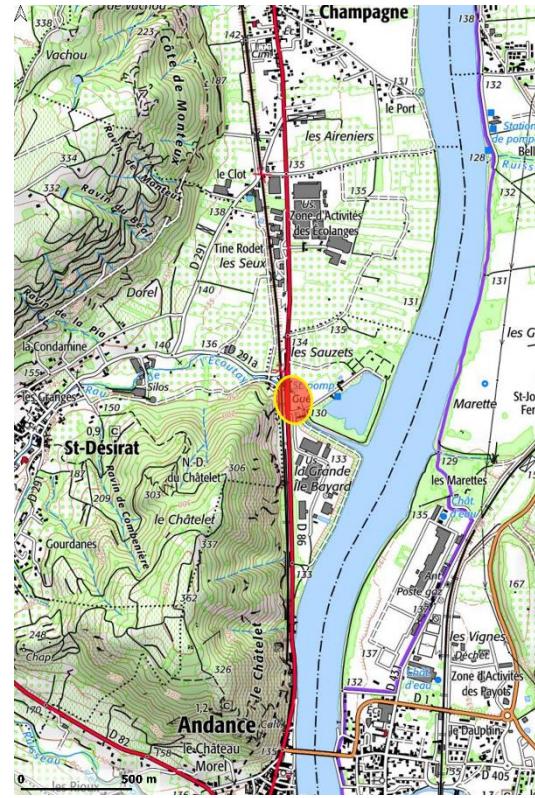


Figure 1. Localisation du site de dragage
d'après IGN 25

Nature des sédiments : Sables et graviers

Volume : 400 m³

Epaisseur maximum de sédiments curés : 0,95 m

Matériel/technique employé(s) : **Pelle mécanique et camions avec restitution au fleuve au PK 78.000 depuis le quai de Saint-Vallier, simultanément aux travaux d'entretien de la confluence de la Galaure.**

<u>Dernier dragage du site</u> :	Volume : 176 m ³	Date : 2017	Entreprise : ROGER MARTIN
<u>Critère d'urgence (à justifier)</u> :	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Demande d'avis à batellerie</u> :	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>	
<u>Gestion des sédiments</u> :	Restitution <input checked="" type="checkbox"/>	Dépôt à terre <input type="checkbox"/>	

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage de la confluence de l'Egoutay concerne le tronçon amont du cours d'eau situé dans la concession, sur un linéaire, de l'ordre de 130 m, compris entre le passage à gué submersible permettant l'accès au lieu-dit « Les Sauzets » et le pont de la RD 86.

L'intervention est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique depuis la piste localisée en berge rive gauche du ruisseau. Les sédiments sont chargés dans des camions pour être transportés puis restitués au Rhône dans le cadre des travaux d'entretien de la confluence de la Galaure à 10 km en aval de la confluence de l'Egoutay. Le transport des matériaux, entre les deux sites, sera réalisé à l'aide de camions routiers en utilisant les voiries départementales et communales.

La figure 2 permet d'illustrer cette organisation du chantier.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli du matériel par la voirie départementale et communale. Les accotements de piste et zones stabilisées situées le long de l'Egoutay permettent d'assurer le stationnement des engins.

Compte tenu de la brièveté de l'intervention (2 à 3 jours), il n'est pas prévu d'autres installations de chantier.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

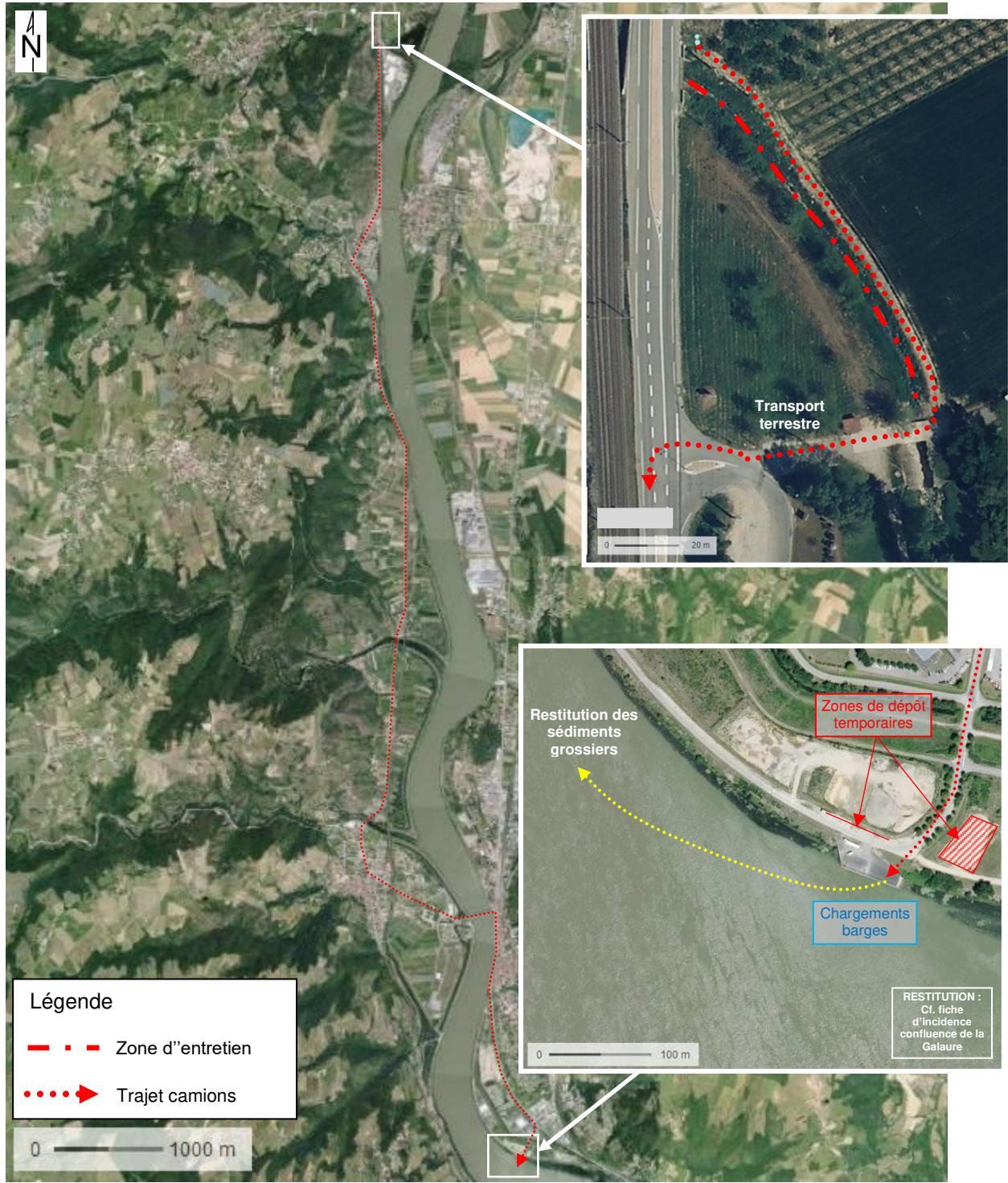


Figure 2. Localisation des travaux

1-3 - Nécessité hydraulique de réaliser le dragage

Depuis l'aménagement du Rhône par CNR pour la construction de l'usine hydro-électrique de Saint-Vallier, l'Egoutay s'grave régulièrement.

En conséquence, au fur et à mesure des crues, des sédiments se déposent dans l'Egoutay. La section d'écoulement de l'Egoutay se réduit. Cette section d'écoulement doit être entretenue conformément aux articles 10 à 15 du cahier des charges général de la concession du Rhône ainsi que l'article 16, au titre de la sauvegarde des intérêts généraux. Ce cahier des charges général a été approuvé par décrets du 7 octobre 1968, du 15 mai 1981 et du 16 juin 2003. L'article 16 du cahier des charges spécial de la chute de Saint-Vallier, approuvé par décret du 11 octobre 1968, indique que « le concessionnaire sera tenu d'entretenir, éventuellement par dragages..., les profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues...».

Une consigne d'entretien par dragage a été établie pour cet affluent. L'état d'engravement maximum du dépôt ne devant pas être atteint, il convient de programmer une campagne de dragage, dès que le volume de dépôt entre la dernière campagne de levés et le projet de dragage est supérieur à 125 m³.

Déclenchement d'une opération de dragage d'entretien

Appelons V le volume de dépôts entre la dernière campagne de levés et le fond de référence issu de l'aménagement de la retenue de Saint-Vallier

Si V > 125 m³, entre le pont submersible (profil PK) et la RD 86 (profil PDD') l'opération de dragage est à engager.

Un levé bathymétrique réalisé sur l'Egoutay **de mai 2021** laissait apparaître un volume d'engravement de **100 m³**. Dans ces conditions, le seuil de **400 m³**, critère de déclenchement des opérations d'entretien, est atteint. Ce tronçon doit être dragué.

- **En conséquence, l'état d'engravement de l'Egoutay nécessite la réalisation d'une intervention en 2022 pour draguer les sédiments déposés.**

1-4 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage consiste à entretenir la partie amont de l'Egoutay, affluent en rive droite du Rhône, au niveau du PK 67.400. Cet entretien est nécessaire pour limiter l'aggravation des crues dans ce secteur. L'intervention qui concerne la section de l'Egoutay, comprise entre le pont de la RD 86 et le pont submersible à l'aval, est réalisée à l'aide de moyens terrestres (pelle mécanique et camions).

L'accès se réalise facilement par la voirie communale et un chemin en rive gauche de la rivière. Les matériaux concernés par l'opération sont principalement des sables apportés par la rivière et déposés sur toute la hauteur des talus pour un volume estimé de 400 m³. La longueur de cours d'eau concernée est d'environ 130 m, et la hauteur développée des talus de l'ordre de 2 mètres.

Les matériaux seront terrassés principalement à sec, à l'avancement par peignage des talus. Une faible partie du volume, situé en pied de berge, à l'interface du niveau de l'eau, sera terrassé pour être déposé en berge en vue de permettre si nécessaire une courte phase de ressuyage, avant d'être chargé dans des camions pour en assurer le transport jusqu'au lieu de restitution.

Dans le cadre de la campagne d'entretien 2022, il est envisagé d'utiliser les moyens mis en œuvre pour la restitution des matériaux grossiers issus de l'entretien de la confluence de la Galaure (sites de stockage tampon provisoires, pelle de chargement et barges à clapet) pour réaliser la restitution au fleuve des matériaux grossiers des confluences de l'Egoutay et du Torrenson. Depuis chaque site, les matériaux sont transportés par camion jusqu'au quai de Saint-Vallier pour une restitution au fleuve au PK 78.000 (cf. fiche d'incidence de la confluence de la Galaure).

Dans cette optique, les trois chantiers seront planifiés de manière à être réalisés simultanément afin de s'assurer d'une restitution rapide des matériaux grossiers. Les volumes de matériaux grossiers mis en jeu dans le cadre de l'entretien de l'Egoutay (400 m³) et du Torrenson (1 200 m³) représentent un apport de 10 % de matériaux en plus que ceux de la Galaure (16 000 m³) et ne modifient pas l'ampleur de l'intervention de restitution envisagée au niveau du quai de Saint-Vallier.

a – Suivi de la qualité des eaux en phase chantier

Le suivi des travaux comprendra, au niveau de l'Egoutay, un suivi oxygène et température qui sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail.

Ce suivi de qualité des eaux comprendra, aussi, un suivi de la turbidité au niveau de la zone de restitution des matériaux. Ce suivi est assuré dans les conditions énoncées dans la fiche d'incidence rédigée pour l'entretien de la confluence de la Galaure.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2022, les travaux les plus proches sont :

- A environ 7 km en amont, avec l'entretien du garage amont de Péage-de-Roussillon. Cette intervention est réalisée à l'aide d'une drague aspiratrice et/ou d'une pelle sur ponton pour une quantité estimée de 30 000 m³ de sédiments. La restitution est réalisée dans le canal d'aménée en amont de l'usine à l'aide de la conduite de refoulement ou de barges à clapet.
- A environ 7 km en amont, les travaux d'entretien de la confluence du Torrenson. Ce chantier est réalisé avec une drague aspiratrice pour les matériaux fins dans la partie aval, et une pelle terrestre avec création d'une piste pour les matériaux grossiers dans la partie amont. Le volume total de l'intervention tous matériaux confondus est estimé à 4 200 m³. Les matériaux fins, qui représentent environ 3 000 m³, sont restitués, directement au fleuve, par la conduite de la drague aspiratrice en aval de la confluence au PK 69.800. Les matériaux grossiers, qui représentent environ 1 200 m³, sont transférés par camions au quai de Saint-Vallier, situé 8 km en aval, pour une restitution au Rhône, au PK 78.000, à l'aide de barges à clapet.
- A environ 9 km en aval, avec l'entretien de la Galaure. Ce chantier est réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice pour les sédiments fins et une pelle sur ponton et des barges à clapet pour les sédiments grossiers. Le volume total de sédiment est estimé à 30 000 m³. La restitution est réalisée, dans le Rhône, à l'aval de la confluence pour les sédiments fins (14 000 m³) et au PK 78.000 pour les sédiments grossiers (16 000 m³).

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de l'Egoutay.

1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'éladée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

- **Sur le site de l'amont de la confluence de l'Egoutay, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de l'Egoutay, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Saint-Vallier, située à 8 km en aval.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS 2020	Classes SEQ-Eau V2 : altération
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0.07	Très bonne qualité
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0.5	Bonne qualité
Conductivité (μS/cm)	410	Qualité moyenne
MES ¹ (mg/L)	7.9	Qualité médiocre
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	7.6	Qualité mauvaise
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0.06	
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	10.1	
Oxygène dissous (saturation) (%)	100.9	
pH (unité pH)	8.1	
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0.15	
Phosphore total (mg(P)/L)	0.06	
Température (°C)	-	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station RCS de Saint-Vallier
(Source RCS 2020 : Portail NAIADES, données importées en novembre 2021)

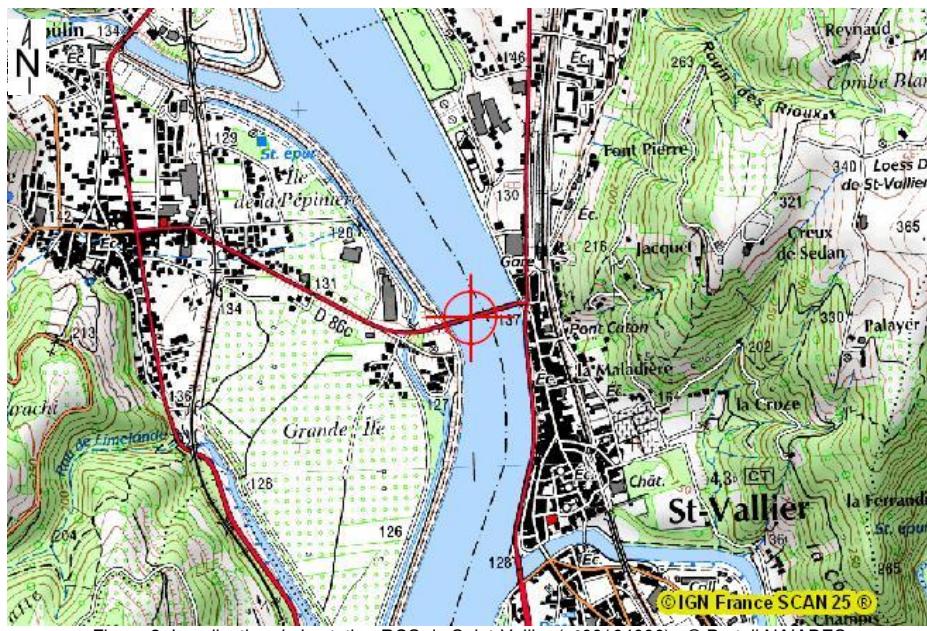
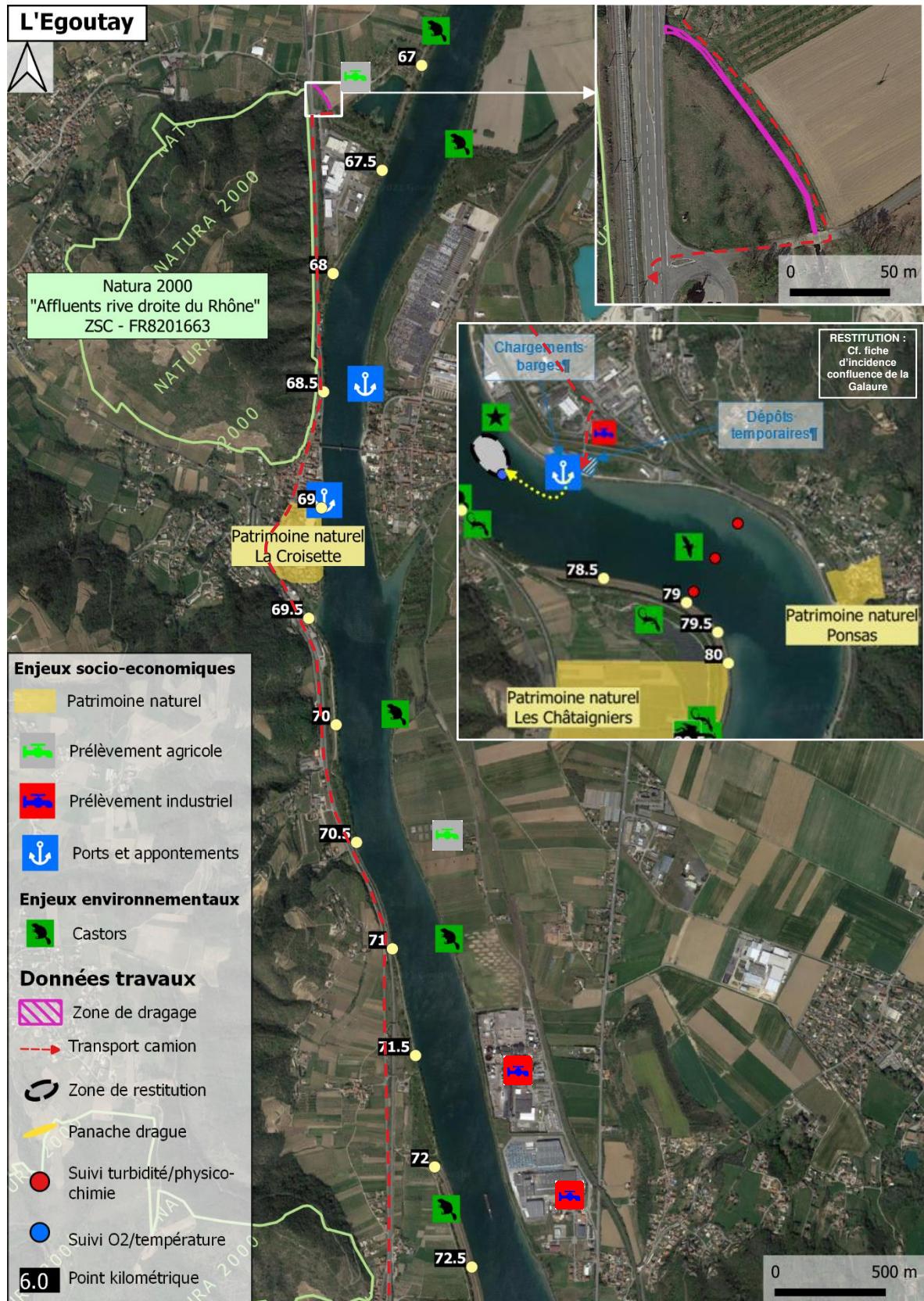


Figure 3. Localisation de la station RCS de Saint-Vallier (n°06104000) - © Portail NAIADES

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2020) à la station RCS de Saint-Vallier, la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments



3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP² du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en août 2021 pour détailler la description de l'amont vers l'aval, et qualifier les habitats et enjeux du site. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site présentait peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière intervention d'entretien réalisée en 2017.

Le cours aval de l'Egoutay (ou Ecoutay), dans le domaine de la concession, est compris entre le pont de la RD 86 et la confluence avec le Rhône. Sur l'ensemble de ce secteur, la rivière présente majoritairement des berges enherbées entretenues. A l'amont du pont submersible, les berges sont sablo-graveleuses et présentent partiellement une ripisylve arborescente en rive droite (Robiniers faux-acacia, Peupliers noirs), tandis qu'à l'aval les berges enherbées sont partiellement enrochées. La rivière s'écoule dans un premier temps dans des espaces ouverts (délaissés routiers et surfaces maraîchères) puis à partir du pont submersible dans un espace boisé déconnecté de la rivière par la présence de pistes longitudinales dont une piste cyclable en rive gauche.

Dans la zone d'intervention, le cours d'eau s'écoule sur des fonds sableux transportés par la rivière. Aucune végétation aquatique n'est présente mais le lit mineur est envahi par des plantes héliophytes. Les berges, majoritairement dépourvues de strate arbustive et arboré, sont colonisées par une végétation herbacée commune. En aval du pont submersible, le cours d'eau est sous l'influence du remous de la retenue de Saint-Vallier.

La rive gauche est envahie par l'ambroisie généralement entretenue durant l'été.

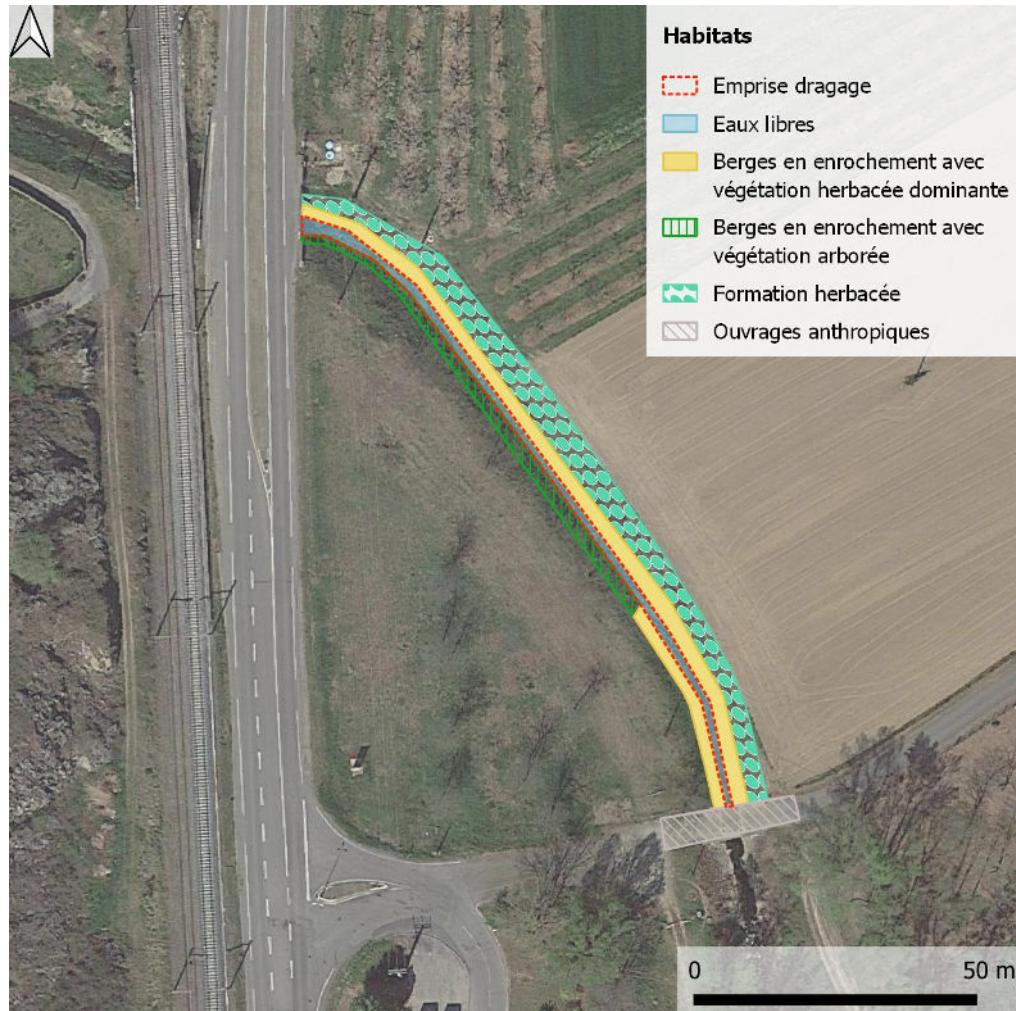


Figure 5. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage de l'amont de la confluence de l'Egoutay

Dans le secteur d'étude, le Rhône présente aussi un potentiel écologique limité avec des berges où se développe une formation boisée avec un sous-bois entretenu. Toutefois de part et d'autre et de la confluence avec l'Egoutay, le Rhône accueille, en de nombreux sites, le castor qui profite de cette étroite ripisylve présente en berge.

Autour du site, dans la zone d'étude, les milieux et espèces d'intérêt (autres que le castor) sont absents (cf. figure 4).

D'un point de vue bibliographique, les milieux aquatiques d'intérêt écologique les plus proches sont répertoriés à 4 km en amont du site avec l'Île de la Platière. A l'aval, les premiers sites d'intérêt sont localisés à 15 km en amont de Tain-l'Hermitage.

Aucune frayère n'est mentionnée au niveau de la confluence de l'Egoutay avec le Rhône (SVP 1991). Les premières frayères à cyprins sont indiquées au niveau du fleuve, à plusieurs kilomètres en aval.

Cette portion de cours d'eau joue un rôle dans la communication piscicole avec le bassin amont de l'Egoutay qui est classée en première catégorie piscicole sur tout son cours. En amont du pont de la RD 86, jusqu'à Saint-Désirat, la rivière s'écoule au milieu des vergers et d'autres surfaces agricoles. La ripisylve est quasiment inexistante. Dans la traversée de Saint-Désirat, la rivière est couverte par les aménagements urbains et retrouve un cours naturel avec des berges boisées en amont du bourg.

En ce qui concerne la zone de restitution, le Rhône présente en rive gauche des berges en enrochements entretenus sur lesquelles la végétation ne dépasse pas le stade arbustif (saules, frênes, peupliers ou robiniers...). En l'absence de hauts fonds, la végétation aquatique est quasiment absente (quelques brins épars de potamots pectinés) jusqu'au quai de Saint-Vallier au PK 78.300. A partir du PK 78.600, un haut fond se distingue sur la rive gauche et permet le développement d'hydrophytes à feuilles flottantes du genre *Nuphar*.

Les travaux sont réalisés par des moyens terrestres en rive droite majoritairement composée d'une strate herbacée sans enjeux particuliers.



Figure 6. Vue du l'Egoutay depuis l'amont (ARTELIA, 2021)

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 4.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201663).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Affluents rive droite du Rhône », d'une surface totale de 4 210 ha, comprend de nombreux secteurs répartis tout au long de la vallée du Rhône depuis Chavanay, au nord, à Charmes-sur-Rhône, au sud. Il s'agit de vallons perpendiculaires, bien visibles de la vallée fluivale. La plupart de ceux-ci sont restés en partie vierges d'activité humaine et surtout les flancs de ces vallons. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. La végétation est essentiellement forestière avec des forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* et des forêts alluviales à *alnus glutinosa* et *fraxinus excelsior*.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Landes sèches européennes	4030
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)	9120
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>*	9180*
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9260
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663). (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia Alpina</i>)	1087
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092
Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Mammifères	
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150
Amphibiens	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de d'entretien de la confluence de l'Egoutay se situent dans sa partie aval. Les habitats les plus proches du site Natura 2000 est représenté par le sommet d'une colline qui surplombe Andance : Le Chatelet. Dans ce secteur, les milieux aquatiques sont représentés par des ruisseaux intermittents à l'extrémité amont du bassin versant de l'Egoutay.

Les travaux d'entretien se déroulent en dehors du site Natura 2000 et se situent en aval hydraulique à l'exutoire du bassin versant de l'Egoutay. Les travaux ne modifient pas la connexion hydraulique des ruisseaux du site Natura 2000 qui présente des assecs réguliers. Et les espèces d'intérêt patrimonial (barbeau méridional, blageon et toxostome) ne sont pas répertoriées sur ce bassin versant.

La restitution qui se déroule dans le cours du Rhône, depuis le quai de Saint-Vallier, à 10 km en aval de la confluence de l'Egoutay ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000. La localisation du site de restitution et les milieux concernés par l'intervention permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Dans les deux cas, l'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Egoutay, sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201663) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

1. « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201749)
2. « île de la Platière » (Zone de Protection Spéciale - FR8212012).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 3 km à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et le site Natura 2000 « île de la Platière », ont des périmètres qui se juxtaposent. Ils comprennent près de la totalité du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon.

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et le site Natura 2000 « île de la Platière », sont composés de deux surfaces disjointes le long du Vieux-Rhône de Péage-de-Roussillon. Cet espace regroupe un complexe de milieux alluviaux inondables composé principalement du Rhône et de ses annexes, de boisements, terres agricoles et prairies relictuelles. Le linéaire total concerne environ 12 km de fleuve et son lit majeur. L'extrémité sud se retrouve au niveau de la restitution du Vieux-Rhône en aval de l'usine de Sablons et comprend l'aval du Vieux-Rhône depuis le seuil de Peyraud.

Le site présente une mosaïque de milieux naturels très riches, vestiges de la dynamique fluviale du Rhône : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides, mégaphorbiaies, îônes et bras morts plus ou moins connectés au fleuve, casiers inondés, contre-canaux, Vieux-Rhône courant, Rhône vif, plan d'eau de la retenue. Cette grande diversité d'habitats se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150
Rivières des étages planitaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses calcaires de sables xériques*	6120*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	6430
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 4. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749). (*) **En gras les habitats prioritaires**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Mammifères	
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749)

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Résidente.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Etape migratoire.
Butor blongios, Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>) ^(*)	A022	Etape migratoire
Héron bihoreau, Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Reproduction. Etape migratoire.
Héron crabier, Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœufs (<i>Bubulcus ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Résidente.
Grande Aigrette (<i>Egretta alba</i>) ^(*)	A027	Hivernage.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Reproduction. Résidente.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ^(*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ^(*)	A031	Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Résidente.
Tadorne (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Etape migratoire.
Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>)	A050	Hivernage
Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)	A051	Hivernage
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage
Colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Hivernage. Reproduction.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Etape migratoire.
Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)	A055	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)	A056	Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Etape migratoire.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Etape migratoire.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) (*)	A072	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) (*)	A073	Reproduction.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) (*)	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) (*)	A080	Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) (*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) (*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) (*)	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) (*)	A094	Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbarius</i>) (*)	A098	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) (*)	A103	Résidente.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Etape migratoire.
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Reproduction.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Hivernage.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) (*)	A127	Etape migratoire.
Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) (*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) (*)	A132	Etape migratoire.
Pluvier grand-gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) (*)	A140	Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Chevalier combattant, Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) (*)	A151	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Hivernage. Etape migratoire.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Etape migratoire.
Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) (*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Hivernage. Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Larus minutus</i>) (*)	A177	Etape migratoire.
Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Hivernage.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183	Etape migratoire.
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>) (*)	A189	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) (*)	A193	Etape migratoire.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybridus</i>) (*)	A196	Reproduction.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) (*)	A197	Reproduction.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) (*)	A215	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) (*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) (*)	A231	Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) (*)	A236	Résidente.
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>) (*)	A238	Etape migratoire.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) (*)	A246	Etape migratoire.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) (*)	A272	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) (*)	A338	Reproduction.

Spécies d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>)	A391	Hivernage.
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>)	A400	Etape migratoire.
Goéland leucophée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Résidente.

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « île de la Platière » (FR8212012)

^(*) Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage de la confluence de l'Egoutay, et de restitution dans le Rhône à l'aval, au niveau du quai de Saint-Vallier, se situent respectivement à plus de 3 et 12 km à l'aval de la limite sud du site Natura 2000.

Les travaux qui se déroulent au niveau de l'amont de la confluence de l'Egoutay et du cours du Rhône en aval de Saint-Vallier ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention et les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de l'amont de la confluence de l'Egoutay, sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites, « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201749) et « île de la Platière » (Zone de Protection Spéciale – FR8212012), est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

Réseau Natura 2000 : oui non

Nom du site de référence :

« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - FR 8201677).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 15 km à proximité dedans

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, ...). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention p.p.</i>	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Murin à oreilles échancreées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	1158
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente une portion (Vieux-Rhône de Saint-Vallier) dont la limite nord se situe à plus de 15 km en aval du site d'intervention et à plus de 5 km en aval du site de restitution des matériaux (quai de Saint-Vallier).

Les travaux qui se déroulent au niveau de l'amont de la confluence de l'Egoutay et du cours du Rhône en aval de Saint-Vallier ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

La localisation du site de dragage et les milieux concernés par l'intervention permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence de l'Egoutay sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable :

oui non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée :

oui non

* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de trois chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la confluence de l'Egoutay. Il s'agit, à l'amont, de l'entretien du garage amont de l'écluse de Péage-de-Roussillon (7 km sur le canal de dérivation). A l'aval, il s'agit de l'entretien de la confluence du Torrenson (2 km sur le Rhône) et de la confluence de la Galaure (10 km sur le Rhône).

Les travaux de dragage du garage amont de l'écluse de Péage-de-Roussillon sont réalisés à l'aide d'un ponton avec une pelle et des barges à clapet ou d'une drague aspiratrice avec une remobilisation de 30 000 m³ de matériaux fins. La restitution par drague aspiratrice est l'intervention la plus pénalisante pour la qualité des eaux vers l'aval. Lors de cette intervention, l'incidence du panache de MES est estimé à 1 800 m et n'aura pas d'incidence cumulée en cas de réalisation concomitante les travaux d'entretien de l'amont de l'Egoutay et de la confluence du Torrenson, situés respectivement à 7 et 9 km en aval.

L'entretien de l'affluent de l'Egoutay, qui concerne un volume de 400 m³ de sédiments, sera réalisé à l'aide d'une pelle mécanique. Les matériaux seront restitués au Rhône simultanément avec les limons et sédiments grossiers des travaux d'entretien de la confluence de la Galaure et du Torrenson au niveau du quai de Saint-Vallier situé à 10 km en aval. Les apports complémentaires de matériaux grossiers en provenance de l'Egoutay (400 m³) et du Torrenson (1 200 m³) correspondent à un supplément de 10 % en matériaux pour l'intervention de restitution des matériaux grossiers de la Galaure (16 000 m³). Cette mutualisation des moyens pour la restitution des matériaux ne modifie pas l'ampleur de l'intervention de restitution des matériaux grossiers de la confluence de la Galaure. Dans cette situation, les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien du Torrenson et de Galaure localisés à l'aval.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de l'Egoutay.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

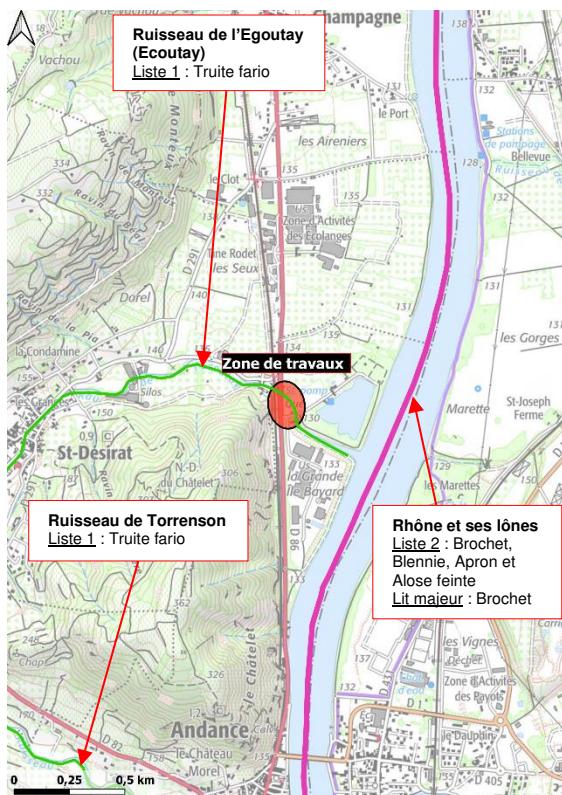


Figure 7. Localisation frayères d'après IGN25.

Inventaires Fravères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 08/07/2013 et 30/04/2013.

L'Eqoutay est classé en liste 1 pour la truite fario.

Le Rhône et ses lônes dans les départements de la Drôme de l'Ardèche, sont classés en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du brochet, de l'aloise feinte, de l'apron du Rhône et de la blennie fluviatile.

Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Torrenson, affluent de la rive droite plus en aval est, comme l'Eqoutay, classé en liste 1 pour la truite fario.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Dans le cadre de ces travaux d'entretien, la zone d'intervention concerne exclusivement le cours de l'Egoutay tant au niveau des mouvements de matériaux que des remises en suspension lors de l'enlèvement de ces matériaux sableux. De plus, les enjeux piscicoles liés à la restitution au fleuve sont traités dans le cadre de la fiche d'incidence détaillée pour l'entretien par dragage de la confluence de la Galaure.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Aloso feinte (*Alosa fallax*)
- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Ces espèces ne sont pas mentionnées dans le bassin versant.
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulent, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce n'est pas inventoriée sur l'Egoutay et les travaux qui se déroulent à l'extrémité aval de la rivière ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.
- Que la lamproie marine fut très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).
- Que l'aloise feinte ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un fond profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins le cours d'eau. Le site d'intervention, à l'aval de l'Egoutay, présente des fonds sableux qui ne sont pas propices à la reproduction de l'espèce bien qu'inventoriés en liste 1. C'est seulement à l'amont du pont de la RD 86 que le cours de la rivière présente des substrats qui sont susceptible d'accueillir des frayères pour l'espèce. L'intervention sur le site, en aval de la RD 86, est limitée à quelques jours en période de jour exclusivement et les remises en suspension sont très faibles au vu de la nature sableuse des matériaux. Dans ces conditions, l'incidence des travaux sur l'utilisation de la rivière comme axe de déplacement potentiel sera très faible et temporaire et les individus auront la capacité d'accéder aux sites potentiels de frai.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. Sur l'Egoutay, l'espèce n'est pas inventoriée et l'intervention ne concerne pas les sites d'intérêt pour l'espèce.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). Bien que le fleuve soit en retenue, les zones d'intervention qui se situent en berges présentent des écoulements défavorables à la réalisation du frai de l'espèce. La zone d'intervention qui peut présenter des périodes d'assèchement n'est pas favorable à l'installation des mollusques bivalves. Aucun site d'intérêt tels que des anses ou bras morts n'est concerné par les travaux.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite, pour réaliser sa reproduction, de conditions bien précises. Ainsi, il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. La zone d'intervention, qui est un petit cours d'eau très peu profond et qui ne présente pas de végétation aquatique, n'est pas un site potentiel de frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Si la bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution, les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La zone de travaux présente des substrats sablo-graveleux avec peu de courant et des assecs en été. Le site n'est pas favorable au frai de cette espèce.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site est localisé dans la zone d'action à long terme dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Péage de Roussillon mais en dehors de la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. Les faibles volumes et la nature sableuse des matériaux n'auront pas d'incidence sur le taux de matières en suspension du fleuve.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au fleuve dans les conditions fixées ci-dessus, n'auront aucune incidence sur l'utilisation du cours d'eau pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles.

De plus, les surfaces concernées par les travaux ne sont pas potentiellement des sites de frai pour ces espèces protégées ou d'intérêt patrimonial.

Ainsi, compte tenu de l'évaluation, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse lieu de reproduction Autre : Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui non espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente

Tableau 9. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau, ci-dessus, récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié dans le secteur d'étude. L'espèce exploite la plupart des berges naturelles du Rhône et des milieux annexes. Au niveau de la zone d'intervention sur l'Egoutay, les milieux ouverts sans végétation arbustive ou arborée ne présentent pas d'intérêt pour l'espèce tant au niveau de l'alimentation que du gîte. Ce site, qui se localise au-delà des massifs relictuels de bois alluviaux, ne présente pas d'attractivité particulière qui justifierait un déplacement de l'espèce. Toutefois, l'espèce peut utiliser le site dans le cadre de ses déplacements nocturnes le long des berges. Les travaux terrestres d'entretien, réalisés en période de jour et, limités à l'enlèvement des matériaux accumulés dans le lit mineur ne concernent des sites d'intérêt pour l'espèce et n'ont pas d'incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

L'espèce est également répertoriée dans le secteur de la zone de restitution, principalement dans les annexes du fleuve observées en rive droite avec plusieurs gîtes. La rive gauche plus urbanisée au niveau de Saint-Vallier est cependant régulièrement utilisée par l'espèce pour son alimentation. Dans tous les cas, la restitution réalisée avec du matériel fluvial sans intervention sur la berge n'a aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui non

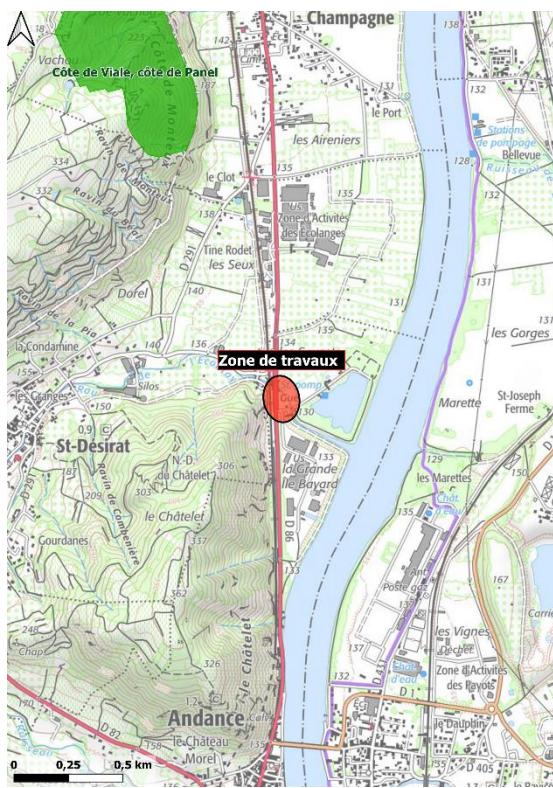


Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25.

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Côte de Viale, côte de Panel » - n°820030918

Ce site de 77,8 ha, avec ses coteaux relativement pentus et partiellement boisés, domine la vallée du Rhône en rive droite.

Bien qu'il n'y ait pas d'inventaire floristique, les pelouses sèches observées dans les trouées entretenues par l'homme sont réputées intéressantes pour leur richesse botanique.

D'un point de vue faunistique, les ruisseaux intermittents qui ont creusé des ravins dans ces coteaux sont propices au crapaud calamite et au campagnol amphibie.

Enfin les coteaux boisés accueillent le Grand-duc d'Europe et le Milan noir.

Les travaux, de par leur nature et leur localisation, n'auront aucune incidence sur ce site.

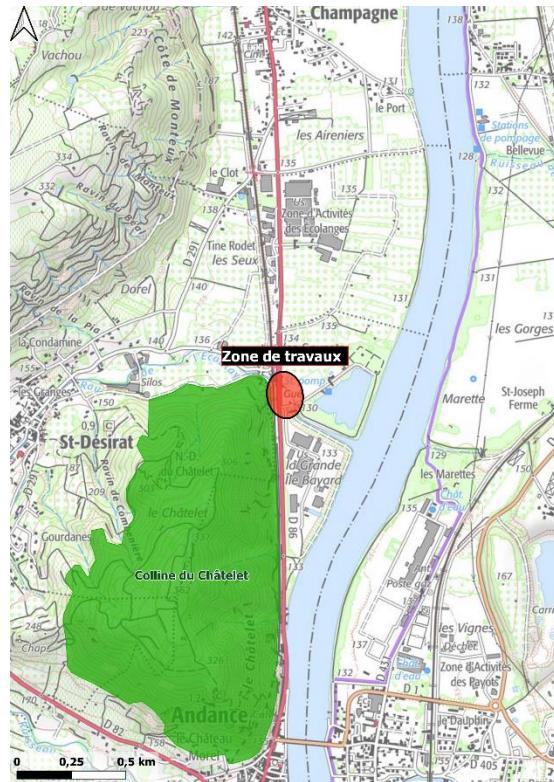


Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25.

ZNIEFF de type 1 (zone verte sur la carte)

« Colline du Châtelet » - n° 820030922

Ce site de 124 ha domine la vallée du Rhône en rive droite avec des coteaux abrupts et rocheux.

Le substratum cristallin présente une végétation avec une influence méditerranéenne marquée. Parmi ces milieux d'intérêt, signalons la lande à Ciste à feuilles de sauge où se côtoient buis, callune, genêts, genévrier oxycédré et chêne pubescent. Les pelouses rocallieuses sont aussi très intéressantes avec la présence de la Gagée de Bohème.

Le site très rocallieux est apprécié par les reptiles et de nombreux oiseaux intéressants sont notés (fauvette mélanocéphale, fauvette passerinette, Grand-duc d'Europe).

Les travaux, de par leur nature et leur localisation, n'auront aucune incidence sur ce site.

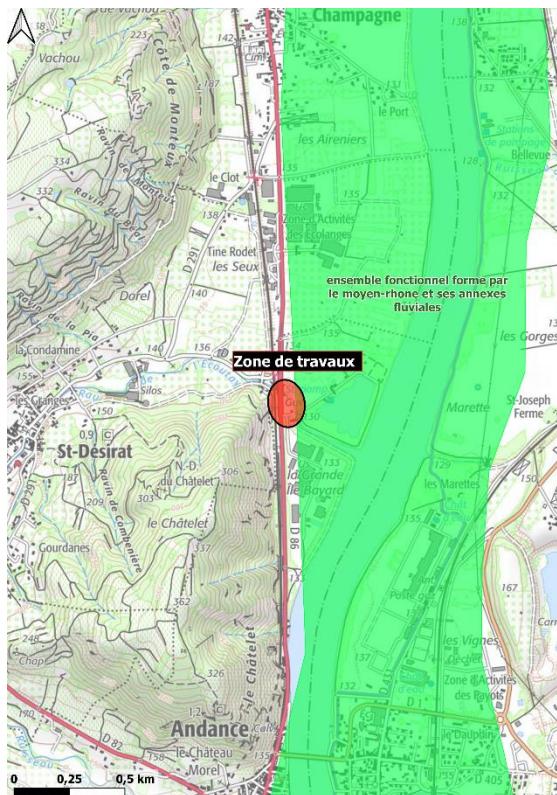


Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25.

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » - n°820000351

Ce vaste espace de 23 866 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui ne modifient pas le réseau hydrographique, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

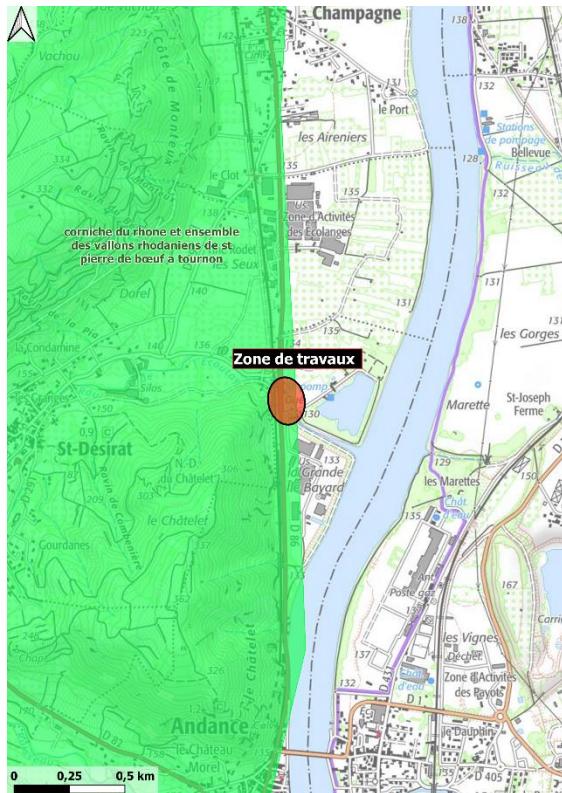


Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25

ZNIEFF de type 2 (zone verte sur la carte)

« *Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre de Bœuf à Tournon* » - n°820030923

Ce vaste espace de 11 594 ha est constitué par les premiers contreforts du Massif Central.

Ce zonage de type 2 traduit une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique des cours d'eau, à la protection des sols et à la préservation des populations animales et végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, de par leur faible ampleur tant en surface qu'en volume et leur localisation, n'auront pas d'incidence sur ce site.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les principales zones humides liées au Rhône. De nombreux secteurs sont référencés comme zones humides.

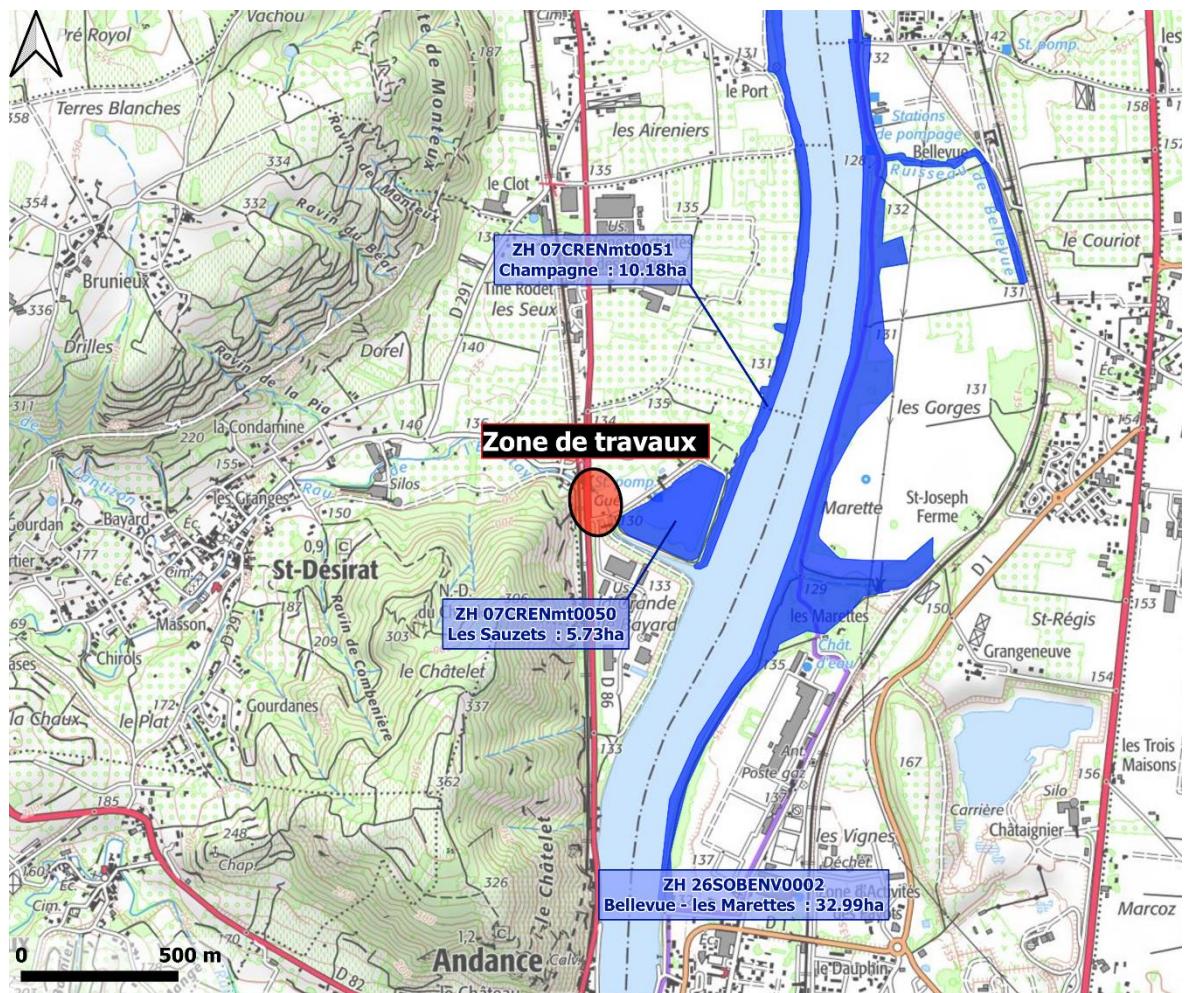


Figure 12. Localisation des zones humides d'après IGN25

Les travaux de dragage sont situés à proximité de la zone humide « Les Sauzets ». Les travaux, qui concernent le lit mineur de l'Egoutay, ne modifient pas les profils du cours d'eau définis lors de la réalisation de l'aménagement de Saint-Vallier et ne sont pas susceptibles de modifier les fonctionnalités de cette zone humide ainsi que de celles situées plus à l'aval. Les travaux n'ont pas d'incidence sur les zones humides.

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, ne met pas en évidence la présence à proximité d'une zone à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

3-1-1 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui non

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2019 (x 10 ³ m ³)	Distance au dragage
FORAGE LIEU-DIT LES SAUZETS – ASA IRRIGATION CHATELET SAINT DESIRAT	Agricole	Eau souterraine	217,1	Puits dans la nappe en rive droite du Rhône à moins de 500 m du site d'entretien.
FORAGE LIEU-DIT GRANGE - VIZIER ALAIN	Agricole	Eau souterraine	0,462	Puits dans la nappe en rive gauche du Rhône à plus de 3 200 m de la confluence
PUITS DE LA PAPETERIE DE LAVEYRON - EMIN LEYDIER	Industrielle	Eau souterraine	3 160	Puits dans la nappe en rive gauche du Rhône à plus de 4 300 m de la confluence
PUITS FABRIQUE PRODUITS CERAMIQUES - NOVOCERAM	Industrielle	Eau souterraine	37	Puits dans la nappe en rive gauche du Rhône à plus de 4 900 m de la confluence
PUITS LIEU-DIT LA BRASSIERE - USINE EQUIPTS AERONAUTIQUES	Industrielle	Eau souterraine	189,3	Puits dans la nappe en rive droite du Rhône à proximité du quai de Saint-Vallier

Tableau 10. Prélèvements dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel : oui non

Désignation : Patrimoine naturel de la Croisette

Maitre d'Ouvrage : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ANNONAY-SERRIERES

Arrêté préfectoral DUP : ND

Volumes prélevés 2019 : ND

Périmètre de protection éloigné : A plus de 1,7 km A proximité Dedans

Désignation : Patrimoine naturel de Ponsas

Maitre d'Ouvrage : M le Maire de Ponsas

Arrêté préfectoral DUP : ND

Volumes prélevés 2019 : 28 928 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 10 km A proximité Dedans

Désignation : Patrimoine naturel les Châtaigniers

Maitre d'Ouvrage : SI A.E.P. Cance-Doux

Arrêté préfectoral DUP : ND

Volumes prélevés 2019 : 608 499 m³

Périmètre de protection éloigné : A plus de 10 km A proximité Dedans

Autres enjeux économiques :

Les autres enjeux économiques sont, ici, principalement liés à la navigation avec dans la zone d'étude :

- Une halte nautique au PK 68 en rive gauche sur la commune d'Andancette.
- Un quai avec perré (port de commerce) au PK 68.7 en rive droite sur la commune d'Andance.

3-1-2 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui non
(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de... km A proximité Sur le site

Le site d'intervention est localisé entre une plaine agricole et des terrains en friches. La voie communale qui traverse l'Egoutay sur un « gué » busé, permet d'accéder au lieu-dit « Les Sauzets » où s'observe un camping.

L'intérêt de l'Egoutay pour la pêche (cours d'eau en première catégorie) est principalement envisagé en amont du pont de la RD 386. A l'extrême aval, (confluence avec le fleuve) les berges de l'Egoutay et du Rhône, comme tout au long de la vallée, sont utilisées pour la pêche ou la promenade.

Baignade autorisée : oui non

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu ou contrainte technique ne sont susceptibles de justifier la définition de période préférable de réalisation des travaux. Ceux-ci sont donc envisageables toute l'année.

Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année. Cependant, il est important qu'ils soient réalisés de manière à ce que les matériaux puissent être repris dans le cadre du chantier d'entretien de la confluence de la Galaure (cf. fiche d'incidence dragage détaillée de la Galaure).

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences socio-économiques

Les enjeux économiques identifiés, les plus proches de l'intervention, concernent principalement les accès au camping du lieu-dit « les Sauzets », la piste cyclable le long de l'Egoutay ou le prélèvement agricole du même nom.

Pour les accès au camping, les travaux terrestres seront réalisés avec la signalisation nécessaire et ne nécessitent pas d'interrompre la circulation sur le pont submersible. L'incidence sur cette activité est faible et temporaire.

Le prélèvement agricole, mentionné à proximité, exploite la nappe alluviale du Rhône. La réalisation des travaux terrestres, dans le lit de l'Egoutay, permettent d'entretenir un profil régulièrement et n'auront pas d'incidence sur la qualité ou la productivité de la nappe alluviale du Rhône.

Les autres enjeux liés aux usages du fleuve ne sont pas concernés par les travaux terrestres d'entretien du cours amont de la confluence de l'Egoutay. L'incidence de la restitution sur ces enjeux est traitée dans le cadre des travaux d'entretien de la confluence de la Galaure qui seront réalisés de manière concomitante.

Incidences environnementales

Les milieux naturels concernés par les travaux ne présentent pas d'enjeux particuliers vis-à-vis de la faune et de la flore.

Ces milieux naturels sont limités au lit mineur et aux berges de la rivière qui s'inscrivent dans un milieu ouvert entre délaissés routiers et parcelles agricoles. Ce site avec un profil de berge très homogène sur l'ensemble de la zone ne présente qu'un potentiel écologique limité. Les berges terrassées feront l'objet d'un ensemencement en vue d'assurer leur stabilité et de limiter les risques de colonisation par des espèces végétales invasives.

L'incidence de la restitution des matériaux a été étudiée dans le cadre des travaux d'entretien de la confluence de la Galaure (cf. fiche d'incidence). Ces matériaux, qui représentent un peu plus de 2 % des volumes de l'intervention sur la Galaure, n'engendrent pas d'incidence cumulée avec cette intervention de restitution des matériaux au fleuve.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces à enjeux d'intérêt susceptible d'être présente au niveau du site d'étude (anguille, alose feinte, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de Planer, lamproie marine, truite fario et toxostome). Le retour d'expérience acquis lors des interventions précédentes permet de préciser qu'il n'est pas nécessaire d'envisager une pêche de

sauvetage avant le début des travaux. En effet, le cours d'eau présente des débits particulièrement faibles en dehors des périodes de hautes eaux et l'accessibilité au site est particulièrement réduite pour toutes les espèces piscicoles (la pêche de sauvetage réalisée en 2014 n'a pas permis de réaliser de captures de poissons)

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telle que le castor.

Le caractère artificiel de la zone d'entretien, la faible diversité du milieu récepteur et les faibles volumes de matériaux concernés par les travaux (comparé au transit sédimentaire par suspension dans le Rhône au niveau de Saint-Vallier) n'engendrent pas de dégradation notable des conditions de milieu.

- **Les opérations de dragage au droit de l'Egoutay et de restitution des sédiments, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

La surveillance du dragage d'entretien de l'Egoutay est scindée en deux entre la zone d'entretien et la zone de restitution.

Dans la zone d'entretien, dans la partie amont de la confluence de l'Egoutay :

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée pour valider les hypothèses d'une décantation rapide des matériaux sableux et proposer si besoin une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône et ses affluents, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de ces paramètres sera réalisé à l'aval de la zone d'entretien (aval du pont submersible) (cf. points bleus sur la figure 4).

Il est à noter que le ruisseau de l'Egoutay est classé en première catégorie piscicole contrairement au Rhône qui est classé en deuxième catégorie piscicole. Par conséquent, le seuil à respecter pour l'oxygène dissous est de 6 mg/l pour les interventions dans le ruisseau alors que ce seuil est de 4 mg/l lors des opérations de restitution des matériaux au fleuve.

En cas d'observation d'un taux d'oxygène inférieur au seuil de 6 mg/l, les travaux sont interrompus le temps de la ré-oxygénéation des eaux.

Dans la zone de restitution, dans le cours du Rhône :

Les matériaux sont rapportés dans le cadre de l'intervention d'entretien de la confluence de la Galaure. Le suivi de la qualité des eaux et des remises en suspension est réalisé dans le cadre de ces travaux (cf. fiche d'incidence détaillée rédigée pour les travaux d'entretien de la confluence de la Galaure).